Version 3.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom de la matière : ZEP GROOVY ANTI-SEIZE LUBRICANT

Numéro de la matière : 68701C

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Zep Inc.

Adresse : 11627 - 178 Street

Edmonton, Alberta T5S 1N6

Canada

Téléphone : Services de conformité - 877-428-9937

Numéros d'appel d'urgence		
Pour toute information sur la fiche technique	:	Services de conformité - 877-428-9937
Pour toute urgence médicale	:	Numéro gratuit 877-541-2016 - Tous les appels sont enregistrés
Pour toute urgence liée au transport	:	CHEMTREC: 800-424-9300 - Tous les appels sont enregistrés.

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

Aspect	liquide visqueux	
Couleur	Donnée non disponible	
Odeur	Donnée non disponible	

Classification SGH

Cancérogénicité : Catégorie 2

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :

Danger pour la

Danger pour la santé

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Version 3.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

Conseils de prudence : **Prévention**:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les

précautions de sécurité.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

consulter un médecin.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination

conformément à la réglementation locale.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS	Concentration [%]
cuivre	7440-50-8	>= 30 - < 60
aluminium	7429-90-5	>= 1 - < 5
graphite	7782-42-5	>= 1 - < 5
quartz (SiO2)	14808-60-7	>= 0.1 - < 1
solvant Stoddard	8052-41-3	>= 0.1 - < 1

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

S'éloigner de la zone dangereuse. Faire appel à une assistance médicale.

En cas d'inhalation : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Amener la victime à l'air libre.

En cas de contact avec la

peau

: Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

: Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris

sous les paupières.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.

Version 3.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un

centre anti-poison.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

: Les effets chroniques sont retardés et les symptômes peuvent

ne pas être observés lors de l'exposition.

Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration,

durée de contact).

Les effets sont immédiats et retardés.

Les symptômes peuvent varier selon l'organe ou le système ayant été affecté. Ces effets sont généralement reflétés de manière réduite ou variée, et peuvent inclure des crampes, des enflures, des problèmes respiratoires, ou une douleur

générale.

Susceptible de provoquer le cancer.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voir tous les dangers potentiels en section 2 de la FDS.

Avis aux médecins : Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être

retardés.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

appropriés

: Mousse résistant à l'alcool

Poudre sèche Sable sec

Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction

inappropriés

: Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant

la lutte contre l'incendie

: Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

: Dioxyde de carbone (CO2) Monoxyde de carbone

Fumée

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire

: Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

viqueur.

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Équipements de protection particuliers des pompiers

: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Version 3.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de

la fuite et contre le vent.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate.

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement

: Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

 Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
 Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Conseils pour une manipulation sans danger

: Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Conditions de stockage

sures

: Les installations et le matériel électriques doivent être

conformes aux normes techniques de sécurité.

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et

bien ventilé.

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Matières à éviter : Agents oxydants

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
cuivre	7440-50-8	TWA (Poussière et brouillard)	1 mg/m3 (Cuivre)	CA AB OEL
		TWA (Fumées)	0.2 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP	1 mg/m3	CA QC OEL

Version 3.1

Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

	1	(poussières	(Cuivre)	
		et brouillards		
		de) VEMP	0.2 mg/m3	CA QC OEL
		(Fumées)	(Cuivre)	CA QC OEL
		TWA	1 mg/m3	CA AB OEL
		(Poussière et	(Cuivre)	CA AB OLL
		brouillard)	(Gaivie)	
		VEMP	1 mg/m3	CA QC OEL
		(poussières	(Cuivre)	
		et brouillards	,	
		de)		
		VEMP	0.2 mg/m3	CA QC OEL
		(Fumées)	(Cuivre)	
		TWA	1 mg/m3	ACGIH
		(Poussière et	(Cuivre)	
		brouillard)		
		TWA	0.2 mg/m3	ACGIH
		(Fumées)	(Cuivre)	
aluminium	7429-90-5	TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
		(Poussière)		2. 22 27.
		VEMP	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	1 mg/m3	ACGIH
		(Fraction	(Aluminium)	
avanhita	7700 40 5	respirable) TWA	0	CA BC OEL
graphite	7782-42-5		2 mg/m3	CA BC OEL
		(Respirable) VEMP	5 mg/m3	CA QC OEL
		(Fibres	5 mg/ms	CA QC OEL
		respirables)		
		VEMP	10 mg/m3	CA QC OEL
		(Fibres	10 mg/mo	O/ QO OLL
		totales)		
		VEMP	2 mg/m3	CA QC OEL
		(poussière		
		respirable)		
quartz (SiO2)	14808-60-7	TWA	0.025 mg/m3	CA AB OEL
		(Matières		
		particulaires		
		respirables)		
		LMPT	0.1 mg/m3	CA ON OEL
		(Fraction		
		respirable)	0.4/ 0	04.00.05
		VEMP	0.1 mg/m3	CA QC OEL
		(poussière		
solvant Stoddard	8052-41-3	respirable) TWA	100 ppm	CA AB OEL
SUIVAITI SIUUUATU	0002-41-3	IVVA	572 mg/m3	OA AB OEL
		TWA	290 mg/m3	CA BC OEL
		STEL	580 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP	100 ppm	CA QC OEL
		V - IVII	525 mg/m3	0/1 00 011
		TWA	100 ppm	ACGIH
	1	1		17.00.11

Mesures d'ordre technique : ventilation efficace dans toutles les zones de traitement

Version 3.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence

d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

d'exposition.

Protection des mains

Matériel : Gants de protection

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de

travail spécifique.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des

postes de travail.

Protection de la peau et du

corps

: Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste

de travail.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la

journée de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide visqueux

Couleur : Donnée non disponible
Odeur : Donnée non disponible
Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : Non applicable

Point de fusion/point de

congélation

: Donnée non disponible

Point d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair

Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible Limite d'explosivité, : Donnée non disponible

supérieure

Densité relative

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible
Pression de vapeur : Donnée non disponible
Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

6/12

: Donnée non disponible

Version 3.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

Densité : Donnée non disponible

Masse volumique apparente : Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : insoluble

Solubilité dans d'autres

solvants

: Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammabilité

: non déterminé

Décomposition thermique : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Stable

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions

dangereuses

: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Conditions à éviter : Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

Matières incompatibles : Oxydants

Produits de décomposition

dangereux

Dioxyde de carbone (CO2) Monoxyde de carbone

Oxydes d'azote (NOx)

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets potentiels sur la santé

Condition médicale aggravée : Aucun(e) à notre connaissance.

Symptômes d'une surexposition

: Les effets chroniques sont retardés et les symptômes peuvent

ne pas être observés lors de l'exposition.

Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration,

durée de contact).

Les effets sont immédiats et retardés.

Les symptômes peuvent varier selon l'organe ou le système

Version 3.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

ayant été affecté. Ces effets sont généralement reflétés de manière réduite ou variée, et peuvent inclure des crampes, des enflures, des problèmes respiratoires, ou une douleur générale.

Susceptible de provoquer le cancer.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voir tous les dangers potentiels en section 2 de la FDS. Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être retardés.

Cancérogénicité:

IARC Group 1: Cancérigène pour l'Homme

quartz (SiO2) 14808-60-7

ACGIH Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène ni comme cancérigène possible par ACGIH.

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

cuivre:

Toxicité aiguë par voie

orale

: DL50 Rat: 300 - 500 mg/kg

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 Rat: > 2,000 mg/kg

aluminium:

Toxicité aiguë par voie

orale

: DL50 Rat: > 15,900 mg/kg

Toxicité aiguë par

inhalation

: CL50 Rat: > 0.888 mg/l Durée d'exposition: 4 h

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Peut irriter la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Peut irriter les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Version 3.1

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 04/27/2025

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique

pour un organe cible, exposition répétée.

Remarques: Données fournies par des tiers – Réelles ou implicites

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Produit:

octanol/eau

Coefficient de partage: n- : Remarques: Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Produit:

Information écologique

supplémentaire

: Donnée non disponible

Version 3.1

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 04/27/2025

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.

Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transportation Regulation (TDG) / Règlement Pour Le Transport (TMD): (Canada): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IMDG (Vessel): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Cargo Air): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Passenger Air): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: 49 CFR (USA): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Ce produit, tel que livré au consommateur, est conforme aux exigences d'emballage pour l'expédition par transport routier en vertu de la réglementation canadienne sur le Transport des marchandises dangereuses. Les autres classifications relatives au transport indiquées ci-dessus le sont uniquement à titre de référence et ne garantissent pas que l'emballage convient à l'expédition du produit en vertu de ces autres réglementations du transport.

Version 3.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Ce produit a été classifié conformément aux critères de risque du RPD et la FS contient tous les renseignements qu'exige le RPD

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

TSCA Dans l'inventaire TSCA

Pour de plus amples renseignements sur le type de notification exigé pour d'autres régions, veuillez communiquer avec le groupe réglementaire du fabricant.

Légende applicable aux acronymes d'inventaire et aux zones de validité :

TSCA (USA), LIS (Canada), LES (Canada)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

WHMIS - GHS information sur l'étiquette:

Pictogrammes de danger

Danger pour la santé

Mention d'avertissement Mentions de danger Conseils de prudence Attention:

Susceptible de provoquer le cancer.

Prévention: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Elimination: Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Version:	3.1
Date de révision:	10/01/2023
Date d'impression:	04/27/2025

Nous croyons que les présentes affirmations, informations techniques et recommandations sont fiables, mais elles sont fournies sans garantie d'aucune sorte. Les informations de ce document s'appliquent à ce composant spécifique tel que fourni. Elles peuvent ne pas être

Version 3.1

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 04/27/2025

valides pour ce matériel si celui-ci est utilisé en combinaison avec n'importe quel autre composant. Il incombe à l'utilisateur de mener ses propres recherches pour déterminer la pertinence et l'applicabilité des informations fournies dans le cadre de ses besoins particuliers. La présente fiche technique a été élaborée par l'organisme des services de conformité désigné pour ce fabricant, fournisseur ou distributeur.